

Pour avoir une adresse postale :

Je vais au CCAS avec lequel j'ai un lien.

J'ai un lien avec le CCAS si c'est :

- le CCAS de la ville où j'habite
- le CCAS de la ville où je travaille
- le CCAS de la ville d'une personne de ma famille
- le CCAS de l'école de mon enfant
- le CCAS de la ville où je vais chez le médecin
- le CCAS de la ville où je suis suivi par une association

Il y a un CCAS dans chaque ville de France.*



Pour retirer mon courrier :

Je vais au CCAS où j'ai mon adresse postale.
Le CCAS selon son fonctionnement me remet mon courrier.



* Les CCAS existent obligatoirement dans chaque ville de plus de 1500 habitants, ils sont facultatifs dans les villes de moins de 1500 habitants.

La domiciliation

Pourquoi ?
Pour qui ?
Comment ?



La domiciliation permet d'avoir une
adresse postale gratuite si j'en ai besoin



Document réalisé en **FALC**
(Facile à Lire et à Comprendre),
méthode qui a pour but de traduire
un langage classique en langage
compréhensible par tous.

Ce support a été réalisé par l'UDCCAS et ses CCAS adhérents, avec le soutien de la DDETS du Nord et de l'UDAPEI pour la transposition en FALC. Il s'inscrit dans une logique de « communs » : il est accessible librement à tous et peut être retravaillé par d'autres structures sociales ou médico-sociales afin de l'adapter à son public ou à son territoire. Si vous souhaitez disposer de la version dématérialisée pour la retravailler, merci de prendre contact avec l'UDCCAS du Nord.



➔ Pour en savoir plus sur la domiciliation

La domiciliation permet d'avoir une adresse postale gratuite si j'en ai besoin

J'ai besoin d'une adresse postale, si :

- j'ai des problèmes pour recevoir mon courrier
- les personnes avec qui je vis peuvent lire ou prendre mon courrier
- je suis sans logement



J'ai cette adresse postale pendant 1 an.

Si au bout d'un an :

- ma situation est toujours la même ou
- j'ai toujours besoin d'une domiciliation

Je peux refaire une demande pour avoir une adresse postale.



Je peux avoir une adresse postale dans un CCAS

Le CCAS c'est le Centre Communal d'Action Sociale.

Avec une adresse postale, je peux par exemple faire des démarches :

- pour faire un passeport ou une carte nationale d'identité
- pour faire un titre de séjour ou un justificatif d'identité
- pour faire une demande de logement
- pour avoir un compte bancaire
- auprès de la **CAF** pour ouvrir mes droits
- auprès de **France Travail** pour chercher un travail
- auprès la **CPAM** pour me faire soigner
- auprès de la **MDPH** pour mes demandes concernant le handicap

